



**PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°63-2024-131

PUBLIÉ LE 22 MAI 2024

# Sommaire

## **63\_Pref\_Préfecture du Puy-de-Dôme / Courrier**

63-2024-05-22-00001 - Arrêté n° 20240844 du 22 mai 2024 d'ouverture de travaux - Remaniement partiel du cadastre sur la commune de Ludesse (2 pages)	Page 3
63-2024-05-22-00002 - Arrêté n° 20240845 du 22 mai 2024 d'ouverture de travaux - Remaniement partiel du cadastre sur la commune de Gimeaux (2 pages)	Page 6
63-2024-05-22-00003 - Arrêté n° 20240846 du 22 mai 2024 de clôture des travaux - Remaniement partiel du cadastre sur la commune de Saint Jean Saint Gervais - Réouverture partielle de la procédure de rénovation de 1967 (1 page)	Page 9

63\_Pref\_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2024-05-22-00001

Arrêté n° 20240844 du 22 mai 2024 d'ouverture  
de travaux - Remaniement partiel du cadastre sur  
la commune de Ludesse



PREFET DU PUY-DE-DOME

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME  
ARRÊTÉ N°

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU PUY-DE-DOME

20240844

**Arrêté d'ouverture de travaux  
Remaniement partiel du cadastre sur la commune de Ludesse**

**Le préfet du Puy-de-Dôme**  
*Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,*

Vu la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret n°55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du cadastre ;

Vu la loi n°74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

Sur proposition de Monsieur Patrick SISCO, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Des opérations de remaniement du cadastre seront entreprises dans la commune de Ludesse à partir du 3 juin 2024.

L'exécution, le contrôle et la direction de ces opérations seront assurés par les services chargés du cadastre de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme.

**Article 2 :**

Les agents chargés des travaux, dûment accrédités, et leurs auxiliaires, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire de la commune.

**Article 3 :**

Les dispositions de l'article 322-2 du Code Pénal sont applicables dans le cas de destruction, de détérioration ou de déplacement des signaux, bornes ou repères.

En outre, les contrevenants s'exposent au remboursement de la dépense consécutive à la reconstitution des éléments devenus inutilisables par leur fait.

18 Bd Desaix 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 01 – Tél 04.73.98.63.63 – [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie de la commune de Ludesse et publié dans la forme ordinaire.

Les agents chargés des travaux devront être porteurs d'une ampliation dudit arrêté et la présenter à toute réquisition.

**Article 5 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Puy-de-Dôme et Monsieur le Maire de Ludesse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

**22 MAI 2024**

Le Préfet,



Joël MATHURIN

63\_Pref\_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2024-05-22-00002

Arrêté n° 20240845 du 22 mai 2024 d'ouverture  
de travaux - Remaniement partiel du cadastre sur  
la commune de Gimeaux



PREFET DU PUY-DE-DÔME

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME  
ARRÊTÉ N°

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU PUY-DE-DÔME

**20240845**

**Arrêté d'ouverture de travaux  
Remaniement partiel du cadastre sur la commune de Gimeaux**

**Le préfet du Puy-de-Dôme**  
*Chevalier de la légion d'honneur*  
*Chevalier de l'ordre national du Mérite,*

Vu la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret n°55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du cadastre ;

Vu la loi n°74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

Sur proposition de Monsieur Patrick SISCO, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les opérations de remaniement partiel du cadastre seront entreprises dans la commune de Gimeaux, à partir du 27 mai 2024.

L'exécution, le contrôle et la direction de ces opérations seront assurés par les services chargés du cadastre de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme.

**Article 2 :**

Les agents chargés des travaux, dûment accrédités, et leurs auxiliaires, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire de la commune.

**Article 3 :**

Les dispositions de l'article 322-2 du Code Pénal sont applicables dans le cas de destruction, de détérioration ou de déplacement des signaux, bornes ou repères.

En outre, les contrevenants s'exposent au remboursement de la dépense consécutive à la reconstitution des éléments devenus inutilisables par leur fait.

18 Bd Desaix 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 01 – Tél 04.73.98.63.63 – [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie de la commune de Gimeaux et publié dans la forme ordinaire.

Les agents chargés des travaux devront être porteurs d'une ampliation dudit arrêté et la présenter à toute réquisition.

**Article 5 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Puy-de-Dôme et Monsieur le Maire de Gimeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **22 MAI 2024**

Le Préfet,



Joël MATHURIN

63\_Pref\_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2024-05-22-00003

Arrêté n° 20240846 du 22 mai 2024 de clôture  
des travaux - Remaniement partiel du cadastre  
sur la commune de Saint Jean Saint Gervais -  
Réouverture partielle de la procédure de  
rénovation de 1967



PREFET DU PUY-DE-DOME

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME  
ARRÊTÉ N°

**20240846**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU PUY-DE-DOME**

**Arrêté de clôture des travaux  
Remaniement partiel du cadastre sur la commune de Saint Jean Saint Gervais  
Réouverture partielle de la procédure de rénovation de 1967**

**Le préfet du Puy-de-Dôme**  
*Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,*

Vu la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret n°55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du cadastre ;

Vu la loi n°74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

Sur proposition de Monsieur Patrick SISCO, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La date d'achèvement des travaux liés à la rénovation partielle de la procédure de rénovation de 1967 dans la commune de Saint-Jean-Saint-Gervais est fixée au 16 mai 2024.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie de Saint-Jean-Saint-Gervais et publié dans la forme ordinaire.

**Article 3 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Puy-de-Dôme et Monsieur le maire de Saint-Jean-Saint-Gervais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **22 MAI 2024**

Le Préfet,

**Joël MATHURIN**

18 Bd Desaix 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 01 – Tél 04.73.98.63.63 – [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)